



WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Established in 1952 as the Customs Co-operation Council
Créée en 1952 sous le nom de Conseil de coopération douanière

SOUS-COMITE DE REVISION
DU SYSTEME HARMONISE

-
27^{ème} Session

NR0448B1

O. fr.

Bruxelles, 12 juin 2003.

RAPPORT DE LA 27^{ÈME} SESSION
DU SOUS-COMITE DE REVISION DU SYSTEME HARMONISE
CORRIGENDUM AU DOC. NR0400F3

HARMONIZED SYSTEM
REVIEW SUB-COMMITTEE

-
27th Session

NR0448B1

O. Eng.

Brussels, 12 June 2003.

REPORT OF THE 27TH SESSION
OF THE HARMONIZED SYSTEM REVIEW SUB-COMMITTEE
CORRIGENDUM TO DOC. NR0400F3

Note : Les parties "grisées" seront supprimées lorsque les documents seront placés dans la base de données des documents de l'OMD accessible au public.

Note : Shaded parts will be removed when documents are placed on the WCO documentation database available to the public

CORRIGENDUM AU DOC. NR0400F3

Annexe C/6. Page C/6/1/rév. Paragraphe 3.

Remplacer l'actuel paragraphe 3 par :

- "3. En revanche, le délégué de la **CE** met en question le bien-fondé des modifications proposées et regrette que le Secrétariat n'ait pas établi plusieurs options. Bien que la proposition soit, fondamentalement, un remaniement des textes actuels, il relève qu'elle contient des termes qui ne figurent pas dans la Note 2 du Chapitre 41. Indépendamment du fait que le Comité n'a pas accepté que le libellé légal soit remanié, il indique que le prêtannage n'est pas une opération exclue des n°s 41.04 à 41.06. En outre, dans certains pays, le "prêtannage" est également appelé "tannage". Le seul critère à appliquer s'agissant de la portée des n°s 41.01 à 41.03 d'une part et des n°s 41.04 à 41.06, d'autre part est le critère de l'irréversibilité du processus."

Annexe D/13. Page D/13/1/rév. Paragraphe 3.

1. 2ème ligne.

Supprimer la virgule après le mot «titane».

2. 3ème ligne.

Remplacer : "[n'excédant pas 3% en poids.]" par "n'excédant pas [3% en poids]."

Annexe E/6. Page E/6/2/rév. Paragraphe 14.

Remplacer l'actuel paragraphe 14 par :

"A la demande du délégué des **Etats-Unis**, l'alinéa D) est placé entre crochets pour examen lors de la prochaine session."

CORRIGENDUM TO DOC. NR0400F3

Annex C/6. Page C/6/1/rev. Paragraph 3.

French text only.

Annexe D/13. Page D/13/1/rev. Paragraph 3.

1. 2nd line.

French text only.

2. 3rd line.

French text only.

Annex E/6. Page E/6/2/rev. Paragraph 14.

French text only.
